



**PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre Octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LEBETAIN régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de LEBETAIN, sous la Présidence de DUPREZ Jean-Jacques, Maire de Lebetain.

**PRESENTS :** AURIOU Jean-Pierre, DEMOUGE Cyrille, DUPREZ Jean-Jacques, GIGON Florence, MARQUIS Serge, NIEDERHOFFER Guy, PATAONER Agnès, PERROT Jocelyne, STOUFF Roland.

**ABSENTS EXCUSES :** CLAUDE Pascal

Date de convocation : 12 Octobre 2023	Membres en exercice : 10
Date d'affichage : 12 Octobre 2023	Membres présents : 9
	Membres votants : 9
	Pouvoir :

**Ordre du jour :**

1. Approbation CR du 12.09.2023
2. Manifestations de fin d'année
3. Travaux forestiers
4. Implantation relais téléphonique
5. Changement de comptabilité publique
6. Convention de tutorat secrétaire
7. Avis assurance CIADE
8. Critères du remembrement et des baux
9. Matériel de signalisation routière avec le Conseil Départemental
10. Approbation d'un devis pour un avocat
11. Etablissement d'une servitude sur la voie publique Impasse Merillon
12. Motion de soutien aux élus de Lepuix (90)
13. Divers

**1.Approbation CR du 12.09.2023**

Le compte rendu du 12.09.2023 du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

**2.Manifestations de fin d'année**

Ayant un budget en berne, le conseil municipal décide (8 voix pour, 1 voix contre) de modifier les manifestations de fin d'année.

Pour les plus de 65 ans, il y aura un repas, normalement prévu le 21 janvier 2024. Les colis sont supprimés.

Pour les enfants de moins de 10 ans, un petit cadeau sera offert (livre avec friandises). Les enfants se présenteront en mairie pour le recevoir. La date sera communiquée ultérieurement. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

### **3. Travaux forestiers**

Sur le rapport de M. NIEDERHOFFER, Adjoint au Maire,

Les parcelles 14 et 16 seront nettoyées. Des affouagistes nettoieront ces parcelles pour un prix de 100 € le lot. Il y a 6 lots.

Vu le Code forestier et en particulier les articles, L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2024 ;

Considérant l'engagement dans les ventes groupées de bois par contrats d'approvisionnement pluriannuels signée entre la commune et l'ONF ;

Considérant l'avis de la commission formulé lors de sa réunion du 11/09/2023 concernant l'Assiette des coupes pour l'année 2024

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2023-2024 (exercice 2024), l'état d'assiette des coupes résumé ci-dessous.

Il n'y aura pas d'assiette de coupe pour 2024, il faut exploiter les coupes prévues les années antérieures et non exécutées.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte que les parcelles 14 et 16 soient nettoyées au prix de 100 € le lot, approuve l'état d'assiette des coupes 2024 à zéro et autorise M. le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

### **4. Implantation relais téléphonique**

Sur le rapport de M. le Maire concernant une visite sur le terrain du 28/09/2023 avec M. Frédéric MALET, il a été proposé aux ingénieurs radio d'Orange 4 emplacements pour l'implantation d'un relais téléphonique.

Sur les 4 propositions, l'emplacement sur le stade communal est retenu avec la mise en place d'un pylône de 24 mètres. L'avis rendu par Orange n'est basé que sur des critères radio et aucun autre paramètre n'est pris en considération.

Le conseil municipal émet un avis favorable (8 voix pour/1 voix contre) sous réserve que le pylône soit intégré dans le paysage. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

### **5. Changement de comptabilité publique**

Sur le rapport de M. Le Maire,

VU : - L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que la collectivité doit adopter la nomenclature M57 dans sa version abrégée à compter du 1er janvier 2024. Que cette norme comptable s'appliquera au budget de la Commune.

Sur l'avis favorable du 28 septembre, du trésorier du SGC2 du Territoire de Belfort, M. NAVEL, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi que tous les documents administratifs, juridiques et financiers afférents à ce dossier.

#### **6. Convention de tutorat secrétaire**

Le conseil municipal autorise la signature du renouvellement, pour une durée de trois mois, de la convention de tutorat avec le CDG90 pour la formation de Mme ROY au métier de secrétaire de mairie. La tutrice sera Mme JESUS Sophie, employée par le Centre de Gestion du Territoire de Belfort. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

#### **7. Avis assurance CIADE**

Lors de l'Assemblée Générale du 30 Juin 2023 du CIADE, il a été convenu d'une majoration tarifaire n'excédant pas 30 % de la cotisation hors taxe pour l'assurance des risques similaires à ceux assurés à ce jour.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette augmentation et autorise M. le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

#### **8. Critères du remembrement et des baux**

Le maire propose que dorénavant, les baux et la taxe de remembrement soient facturés tous les 5 ans pour les factures inférieures à 15 euros. Le conseil approuve cette décision à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

#### **9. Matériel de signalisation routière avec le Conseil Départemental**

Le Département du territoire de Belfort reconduit pour 2024 le groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de signalisation verticale, permanente et temporaire routière, ainsi que le groupement de commandes pour le marquage routier.

Le conseil municipal accepte le maintien de ces deux adhésions pour 2024 et autorise M. le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier afférents à ces dossiers.

#### **10. Approbation d'un devis pour un cabinet d'avocat**

Suite à l'affaire Commune de LEBETAIN/RAPINE-CLAVEQUIN portée devant le Tribunal administratif de Besançon, la commune de Lebetain doit recourir aux services d'un avocat.

Le maire demande au conseil municipal de retenir le cabinet des « D4 Avocats Associés » 53 rue de Turbigio 750003 PARIS. Les crédits afférents sont inscrits au budget 2023 et seront à inscrire au budget 2024. A l'unanimité le conseil municipal autorise M. le maire à contracter avec le cabinet « D4 Avocats associés » et à signer tout document administratif, juridique ou financier afférent à ce dossier.

#### **11. Etablissement d'une servitude sur la voie publique Impasse Merillon**

Considérant : - les certificats d'urbanisme CU 090 063 23 10010, 10011 et 10012,  
- l'avis du service d'assainissement de la Communauté de Communes du Sud Territoire,  
- la demande du Notaire : Maître Pichelin-Taczanowski du 23 octobre 2023,

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de créer une servitude Impasse Merillon afin de réaliser les travaux d'assainissement. A l'unanimité le conseil municipal autorise cette création et autorise M. le maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

## 12. Motion de soutien aux élus de Lepuix (90)

L'AMF90 invite les communes à soutenir les élus de la commune de Lepuix, et par là même tous les élus locaux qui depuis plusieurs mois sont victimes de méfaits à l'encontre de leur personne et de l'image qu'ils représentent en tant que dépositaire de l'ordre public.

A l'unanimité les élus de Lebetain votent la motion de soutien aux élus de Lepuix (90).

## 13. Divers

Il faut réviser les listes électorales pour 2024. Une réunion avec la conseillère municipale déléguée à la révision des listes électorales, le délégué du tribunal administratif et le délégué de l'administration est prévue le jeudi 16 novembre à 17h30.

Les cérémonies du 11 novembre : la cérémonie se fera à Saint Dizier à 11 heures et le vin d'honneur à la salle communale de Lebetain.

Point sur la collecte des déchets : il y a actuellement 3 bennes vers le stade (2 de verre et 1 des vêtements). Ces bennes sont excentrées du village, l'accès aux camions de ramassage pose problèmes et n'a pas d'impact pédagogique pour les plus jeunes. Il faut réfléchir à des emplacements plus adaptés avec l'arrivée de la collecte des bio-déchets.

Un arrêté municipal a été pris pour la prise en fonction de Mme ROY Nadine qui remplit les fonctions de secrétaire de Mairie dans notre commune.

Cette année la commune de Lebetain et le RPI perdent 5 enfants à l'école pour manque d'accueil des enfants de moins de 3 ans. Il faut mettre en place une réflexion afin de garder les tous petits dans le village.

Jeudi prochain, une campagne sera réalisée pour vérifier l'éclairage public.

Mr Morel demande que les bordures de trottoir soient refaites devant chez lui, car l'eau s'écoule dans sa maison. Des devis vont être demandés et les décisions seront prises ultérieurement.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable a été présenté aux conseillers et est disponible en mairie.

*Fin de la séance : 22 heures*

*Prochain conseil municipal : mardi 5 Décembre 2023 à 20h*

*Réunion préparatoire : mardi 28 Novembre 2023 à 20h*

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Jacques Duprez', written over a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a sun, surrounded by the text 'MAIRIE DE LEBETAIN' at the top and 'Territoire de Belfort' at the bottom, with two stars on either side.

*Monsieur le Maire,  
Jean-Jacques DUPREZ*